

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2015

Date de convocation :

20 Juillet 2015

Le vingt sept juillet deux mille quinze à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARAZZUTTI Philippe, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : MM BLECHET FILLEY FRUGERE LEBLANC MARY NOURTIER MORIN AVELINE DURQUETY

Absents excusés : TORCHEUX Jean-Jacques donne pouvoir à BLECHET Jean-Luc, PIGEON Emmanuelle donne pouvoir à BARAZZUTTI Philippe, FAVEROT Josette donne pouvoir à MARY Fabienne

Absent : CLEMENT Stéphane

Secrétaire : AVELYNE Thierry

AVIS FAVORABLE A L'AMENAGEMENT FONCIER SUR LE PERIMETRE RETENU PAR LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE BAILLEAU- L'EVEQUE

- Considérant la demande du Président du Conseil départemental, en date du 22 juin 2015, qui sollicite l'avis de la commune de BAILLEAU-L'EVEQUE sur le mode d'aménagement foncier et le périmètre correspondant, conformément à l'article
L 121-14 II du Code rural et de la pêche maritime ;
- Considérant l'avis favorable de la Commission communale d'aménagement foncier de BAILLEAU-L'EVEQUE sur la réalisation d'un second aménagement foncier, en date du 2 juin 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'émettre un avis favorable à l'aménagement foncier sur le périmètre retenu par la Commission communale d'aménagement foncier de BAILLEAU-L'EVEQUE le 2 juin 2015.

Votants pour : 13

INSTAURATION DE L'OBLIGATION DE DEPOSER UN PERMIS DE DEMOLIR

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instaurer l'obligation de déposer un permis de démolir en cas de démolition sur l'ensemble de la Commune.

➤ **Votants pour** : 13

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE LOISIRS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BAILLEAU-L'EVEQUE AVEC CHARTRES METROPOLE

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 2 à la convention de mise à disposition du centre de loisirs avec Chartres Métropole. Cet avenant a pour objet de modifier les horaires d'utilisation des locaux par la commune, compte tenu de la nouvelle organisation scolaire à la rentrée 2015.

A compter du 1^{er} septembre 2015 :

Lundi, mardi, vendredi :

7h00 à 8h20 et de 16h30 à 19h00

Le jeudi :

7h00 à 8h20 et de 13h30 à 19h00

Mercredi :

7h00 à 8h20

Pendant les périodes scolaires.

Cette modification des temps d'utilisation n'a pas d'impact financier.

Votants pour : 13

TARIF RESTAURANT SCOLAIRE

Le prix du repas enfant reste identique soit 2.28 € HT pour l'année scolaire 2015-2016 avec Yvelines Restauration, à l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Votants pour : 13

REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rémunérer les heures supplémentaires effectivement faites à la demande d'un élu pour les cadres d'emploi suivants :

➤ Adjoint Technique de 1^{ère} classe

Votants pour : 13

CREATION D'UN GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2015.

Votants pour : 13

VENTE DES STERES DE BOIS

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de vendre 30 € le stère de bois.

Votants pour : 13

HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DU PARC OLIVIER GAULT

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les heures d'ouverture et de fermeture du parc Olivier Gault qui s'établissent comme suit :

Horaires été « du 1^{er} avril au 31 octobre inclus » : 8 heures à 22 heures

Horaires Hiver « du 1^{er} novembre au 31 mars inclus » : 8 heures à 19 heures

Votants pour : 13

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES AU TITRE DE L'ANNEE 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal de la Commune de Bailleau-L'Evêque a délibéré favorablement pour contribuer au Fonds de Solidarité Logement (FSL) au titre de l'année 2015 à hauteur de 3 € par logement social.

- Nombre réel de logement social en 2015 sur la commune : 01
- Montant total de la participation : 3 €

Votants pour : 13

VENTE D'UNE PARTIE DU FONCIER COMMUNAL SECTION F N°397

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à vendre une partie du foncier communal cadastrée F 397 au propriétaire jouxtant cette dernière pour un montant de 35 € le m², les frais annexes (frais de notaire, bornage, clôture etc...) seront à la charge de l'acheteur et à signer tous documents relatifs à cette vente.

Votants pour : 13

MODIFICATION DU BAIL DE LA MAISON MEDICALE EN PLUSIEURS BAUX

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le bail de la maison médicale en plusieurs baux à compter du 1^{er} septembre 2015 qui s'établiront comme suit :

- Un pour les médecins
- Un pour les Infirmières
- Un pour les kinésithérapeutes

et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- **Votants pour : 13**

DIA :

- Vente maison GUEGAN Guy et Sylvie
- Vente une partie du terrain DE ALMEIDA GOMES DA SILVA Lucia

Le Conseil Municipal ne préempte pas.

Le Secrétaire,
AVELINE Thierry